

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00954

Numéro SIREN : 402 136 493

Nom ou dénomination : OCREAL

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 14136

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

OCREAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

OCREAL

Société par actions simplifiée
RCS Montpellier 402 136 493

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société Ocreal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ocreal relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles

prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, *le 3 juin 2022*

Julien HUVÉ

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 084	2 084	0	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	2 084	2 084	0	0
Terrains	96 323	96 323	0	
Constructions				
Installations techniques, matériel	22 666 192	22 510 709	155 483	310 966
Autres immobilisations corporelles	54 648	54 648	0	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	22 817 163	22 661 680	155 483	310 966
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	22 819 248	22 663 765	155 483	310 966
Matières premières, approvisionnements	313 571	313 571	0	335 676
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	313 571	313 571	0	335 676
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	
Clients et comptes rattachés	2 369 919		2 369 919	2 796 326
Autres créances	3 446 212		3 446 212	3 830 612
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	5 816 131	0	5 816 131	6 626 938
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités				0
TOTAL Disponibilités	0	0	0	0
Charges constatées d'avance				
Total Actif Circulant (III)	6 129 701	313 571	5 816 131	6 962 614
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	28 948 949	22 977 335	5 971 614	7 273 581

Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel Dont versé : 305 295	305 295	305 295
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 161	8 161
Ecart de réévaluation Dont écart d'équivalence		
Réserve légale	30 529	30 529
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées Dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves Dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves	30 529	30 529
Report à nouveau	148	141
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 596 524	989 570
Subventions d'investissement	0	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 940 657	1 333 696
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	219 700	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	219 700	0
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers Dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 593	15 292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 800 304	4 659 761
Dettes fiscales et sociales	992 359	1 214 982
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	49 850
TOTAL Dettes d'exploitation	3 811 256	5 939 885
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	3 811 256	5 939 885
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	5 971 614	7 273 581

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	953 642		953 642	1 104 308
Production vendue services	12 842 701		12 842 701	11 680 235
Chiffres d'affaires nets	13 796 342	0	13 796 342	12 784 543
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			431 027	
Autres produits			60	57
Total des produits d'exploitation (I)			14 227 429	12 784 600
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			411	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 612	2 838
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			453 124	133 412
Autres achats et charges externes			9 341 169	8 915 344
Impôts, taxes et versements assimilés			1 309 831	919 062
Salaires et traitements				
Charges sociales			2 475	3 206
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	155 483	628 805
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	313 571	431 027
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	219 700	
Autres charges			218 645	196 260
Total des charges d'exploitation (II)			12 018 020	11 229 952
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 209 409	1 554 647
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				11 670
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			0	11 670
RÉSULTAT FINANCIER			0	-11 670
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 209 409	1 542 977
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)			0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)			0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			612 885	553 407
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			14 227 429	12 784 600
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			12 630 905	11 795 029
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			1 596 524	989 570

ANNEXE

I - Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

II - Evénements post-clôture

En lien avec l'OPA Veolia, le 31 janvier 2022, le périmètre SUEZ RV France a été cédé à la nouvelle SA SUEZ (ex SONATE Bidco), société anonyme de droit français sis Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92400 Courbevoie immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 901 644 989.

Cette situation induit pour notre société une sortie en date du 31/01/2022 à la fois du périmètre d'intégration fiscale « Suez Groupe » et à la fois une sortie du périmètre de consolidation « Suez Groupe ».

Nous n'avons pas, à date, connaissance d'autres événements significatifs qui puissent impacter les comptes de notre société pour l'exercice clos au 31/12/2021, notamment en lien avec le conflit armé en Ukraine ou avec les sanctions internationales prises à l'encontre de la Russie.

III - Principes, règles et méthodes comptables

1 - Note préliminaire

Les comptes sont établis et présentés en euros. Les comptes ont été établis en application des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, à jour des règlements du Comité de la Réglementation Comptable intervenus depuis le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Ces comptes annuels sont élaborés et présentés dans le respect des principes comptables de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

2 - Evolutions des principes et méthodes comptables sur l'exercice

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participations et créances rattachées, ainsi que des pertes éventuelles relatives à ces éléments.

3 - Immobilisations incorporelles

Fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles comprennent, outre la valeur du fonds commercial, des logiciels informatiques d'application et leurs modifications ultérieures, qui font l'objet d'un amortissement linéaire.

Le poste "fonds commercial " correspond aux fonds acquis ou apportés représentant l'activité des entités concernées. Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les fonds commerciaux et les droits au bail sont amortis si leur durée de vie peut être estimée. Dans le cas contraire, un test annuel de perte de valeur est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur de réalisation (actualisation du cash-flow futur). Les cash-flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions en prenant en compte une valeur terminale.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

Eléments constitutif du fond commercial

Composition	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
NEANT			
TOTAL	0	0	0

4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

5 - Immobilisations financières

Les frais d'acquisition des immobilisations financières (Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, ...) sont constatés dans le coût d'entrée de l'actif.

6 - Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencement et Aménagement	Linéaire	10 à 20 ans
Installations Techniques	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	8 ans à 20 ans
Matériel Informatique	Linéaire	3 ans

Sauf mention contraire, les dotations aux amortissements sont comptabilisées au sein des charges d'exploitation.

7 - Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciations quand leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Dans une optique de continuité de l'utilisation des immobilisations, la dépréciation est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Dans une optique de cession, la dépréciation est calculée en fonction de la valeur de cession nette des coûts de transaction.

8 - Dépréciation des terrains des Installations de stockage de déchets (ISD)

Les terrains des ISDND sont dépréciés au prorata de la consommation du vide de fouille inscrit dans les arrêtés préfectoraux.

9 - Titres de participation

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à la valeur d'utilité, appréciée notamment par rapport à la valeur intrinsèque, ou à la valeur de rendement. Dans le cas où notre société déciderait d'effectuer une cession de titres, et que la valeur comptable de ces derniers soit supérieure à la valeur de marché, une dépréciation complémentaire serait passée afin de s'aligner à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

10 - Stocks et en-cours

Ils sont comptabilisés au coût d'achat net des rabais, remises et ristournes obtenues.

L'évaluation de ce stock s'effectue selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Si la valeur actuelle des stocks est inférieure à leur coût d'entrée (vétusté, baisse des cours, etc...), alors les stocks sont évalués pour leur valeur actuelle au moyen d'une provision pour dépréciation.



11 - Créances

Les créances d'exploitation sont inscrites pour leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Les règles de dépréciation des créances clients échues s'établissent comme suit :

- créances clients échues comprises entre 6 et 9 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 40%
- créances clients échues comprises entre 9 et 12 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 60%
- créances clients échues depuis plus de 12 mois : dépréciation à hauteur de 80%.

La société applique les règles du Groupe à l'exception de cas spécifiques documentés par le management.

12 - Provisions

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement ANC n°2018-07 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

a) Provision pour coûts de traitement ou d'élimination des déchets

Le traitement ou l'élimination des déchets pouvant être réalisés sur l'exercice comptable suivant, la future charge qu'il représente est constatée lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires à la réception des déchets.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

b) Provision pour réaménagement et suivi long terme des installations de stockage de déchet

En application de l'avis du CNC n°2000 – 01, une provision pour remise en état et suivi long terme des installations de stockage de déchets est comptabilisée au fur et à mesure des dégradations occasionnées par l'exploitation du site conformément aux obligations légales.

Les provisions pour réaménagement concernent les coûts nécessaires à la constitution de la couverture servant à la protection contre les infiltrations d'eau et à l'intégration du site réaménagé dans l'environnement. Elles sont calculées site par site, en fonction du coût de couverture retenu, au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.

Les provisions pour suivi long terme sont constituées par les coûts de reprise de la couverture, d'entretien et de contrôle des réseaux d'eaux souterraines et superficielles, de collecte et traitement des lixiviats et du biogaz pendant 30 ans pour les sites fermés avant le 1er Juillet 2016 ou 25 ans pour les sites ouverts après le 1er Juillet 2016. Elles sont calculées site par site et sont constituées pendant la période d'exploitation du site. Elles font l'objet d'une actualisation financière correspondant à l'évaluation à la date de clôture, de la valeur actuelle des décaissements qui devront être engagés pendant la période de trente ans suivant la fermeture, conformément aux obligations mentionnées dans les arrêtés préfectoraux de fermeture des sites.

Le montant utilisé des reprises de provisions pour risques et charges s'élève à 0 k€, pour un total de 0 k€.

c) Provisions pour Gros Entretien et Renouvellement (G.E.R.)

Parmi nos obligations contractuelles, figure l'obligation de renouveler les installations afin de maintenir en état normal de fonctionnement les outils de production qui nous sont confiés par les collectivités locales dans le cadre de contrats d'exploitation ou de délégation de service public.

La base de calcul de ces provisions correspond au coût de remplacement des installations. Pour les matériels dont la date de fin de vie est antérieure à la fin de contrat, la dotation est calculée, matériel par matériel, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Les dépenses effectuées à ce titre donnent lieu à des reprises de la provision dotée à cet effet.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

d) Provisions pour litiges fiscaux

Les conséquences financières à la suite des litiges fiscaux sont comptabilisées par voie de provisions pour les montants notifiés ou acceptés ou considérés comme présentant une sortie de ressource probable pouvant être déterminée de manière fiable.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice

e) Provision pour médailles du travail

Les médailles du travail récompensent l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée ou assimilée. Conformément à l'avis du CNC n°2004-05 du 25 mars 2004, une provision relative aux gratifications versées à l'occasion de la remise des médailles du travail est enregistrée dans les comptes.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

f) Provision pour traitement des terres polluées

Une partie croissante de l'activité de certaines entreprises du groupe consiste en la réception et la valorisation de terres polluées. Le traitement de valorisation se fait dans des bio centres (traitement physico-biologique).

Le traitement pouvant s'étaler sur plusieurs mois, la future charge qu'il représente est constatée à la réception des terres lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Une étude a déterminé un ratio standard de charges à la tonne de terres polluées à traiter qui est appliqué et repris progressivement en fonction des étapes de traitement exécutées. Si les terres polluées présentent des caractéristiques exceptionnelles, des provisions complémentaires particulières sont passées pour couvrir les charges engendrées (évacuations externes, application de TGAP, . . .).

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

g) Provision pour démantèlement

Le coût d'une immobilisation corporelle inclut le coût de son démantèlement lorsque l'entreprise encourt de telles obligations. En conséquence, un composant, d'un montant égal au coût prévisionnel actualisé des travaux de démantèlement, est inscrit à l'actif pour chacun des sites industriels de la société et amorti sur la durée théorique d'exploitation. Dans le même temps une provision d'un même montant est créée au passif.

Compte tenu des obligations afférentes aux installations classées définies par le code de l'environnement en ses articles L511 et suivant, la société a comptabilisé des actifs de démantèlement et les provisions correspondantes pour chacun de ses sites de traitement.

Ces montants ont été estimés sur la base du retour d'expérience de démantèlement déjà réalisés et/ou de devis. Les opérations de démantèlement génèrent une augmentation de la valeur vénale du terrain dont il est tenu compte dans le calcul.

Le composant démantèlement enregistré dans le poste constructions d'un montant de 0 k€ est amorti sur la durée de vie du site, une charge de désactualisation de la provision est constatée chaque année en charge financière.

L'amortissement cumulé à la fin de l'exercice s'établit à 0 k€.

Les arrêtés préfectoraux ne précisant pas de date de fin d'exploitation, la durée de vie résiduelle des installations existantes au 1er janvier 2005 a été fixée à 20 ans, ces sites de création ancienne ont fait l'objet de nombreux travaux d'amélioration successifs et il n'est pas possible de déterminer une date effective de démarrage. S'agissant de la durée de vie des installations nouvelles, celle-ci est fixée à 30 ans pour tenir compte des spécificités de l'activité de traitement des déchets dangereux.

Ces provisions, certaines dans leur principe, mais dont la date précise de démantèlement n'est fixée ni par les autorités ni arrêtée par la société, ne sont pas déduites du résultat fiscal.

Les taux retenus pour le calcul de l'actualisation des actifs et provisions pour démantèlement sont ceux généralement appliqués au sein du groupe Suez Environnement, à savoir :

- Taux d'actualisation 5%
- Taux d'inflation 1,90%

13 - Provisions réglementées

a) Amortissements dérogatoires

La société constitue une provision au titre des amortissements dérogatoires. Cette provision représente le montant des amortissements déduits du résultat en application de la réglementation fiscale par anticipation par rapport au plan d'amortissement comptable des immobilisations.

Le montant s'élève à 0K€ à la fin de l'exercice.

14 - Charge d'impôt

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société est intégrée au sein du groupe d'intégration fiscale de Suez Groupe - SIREN : 433 466 570 Tour CB 21 - 16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense.

La création de ce groupe fiscal a donné lieu à la conclusion d'une convention d'intégration fiscale entre SUEZ et la société. Conformément au principe de neutralité, la convention d'intégration fiscale prévoit l'obligation pour SUEZ de restituer à la société les économies d'impôt résultant de l'utilisation de ces déficits dès qu'elle redevient bénéficiaire.

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice est de 0 k€.

15 - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	Montant HT
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	9 599
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	9 599

IV - Information sur la société consolidante

Au 31/12/2021, notre société est consolidée selon la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société Suez Groupe (Siren 433 466 570) dont le siège social se trouve à l'adresse suivante :

Tour CB21
16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

V - Notes sur le bilan

1 - Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	2 084		0	
	Terrains	96 323		0	
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 666 192		0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	54 648		0	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)		22 817 163	0	0	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		22 819 248	0	0	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			2 084	
	Terrains			96 323	
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			22 666 192	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			54 648	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)		0	0	22 817 163	0
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	22 819 248	0

2 - Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon leurs durées réelles d'utilisation conformément à l'avis 2005-D du CNC, ces données sont les suivantes

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 084	0		2 084		
TOTAL I		2 084	0	0	2 084		
Terrains		96 323	0		96 323		
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages		22 355 225	155 483		22 510 709		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 648	0		54 648		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL II		22 506 197	155 483	0	22 661 680		
TOTAL GENERAL (I + II)		22 508 281	155 483	0	22 663 765		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. Incorporelles							
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
Constructions - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et am. des constructions							
Inst. techniques mat. et outillages							
Inst. gales, agenc. am. Divers							
Matériels de transport							
Mat. bureau et inform. mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL II	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III							
TOTAL GENERAL (I + II+III)	0	0	0	0	0	0	0
Total général non ventilé	0	Total général non ventilé		0	Total général non ventilé		0
Cadre C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

3 - Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		219 700		219 700
TOTAL (II)	0	219 700	0	219 700
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	431 019	313 571	431 019	313 571
Provisions sur comptes clients	8	0	8	
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	431 027	313 571	431 027	313 571
TOTAL GENERAL (I + II + III)	431 027	533 271	431 027	533 271
Dont dotations et reprises d'exploitation		533 271	431 027	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

4 - Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immos financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			0	0	0
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances			2 369 919	2 087 787	282 132
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée		655 596	655 596	
	Autres impôts		71 442	71 442	
	Etat - divers		0	0	
Groupes et associés			2 669 257	2 669 257	
Débiteurs divers			49 917	49 917	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			5 816 131	5 533 999	282 132
Charges constatées d'avance					
TOTAL DES CREANCES			5 816 131	5 533 999	282 132
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 800 304	2 777 669	22 636	
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	612 885	612 885		
	Taxe sur la valeur ajoutée	264 880	264 880		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	114 594	114 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		0	0		
Autres dettes		0	0		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		3 792 664	3 770 028	22 636	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

7 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
NEANT	
TOTAL	0

8 - Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
NEANT	
TOTAL	0

9 - Composition du capital social

Nombre d'associés personnes morales :	1	Nombre de parts correspondantes :	20 353
Nombre d'associés personnes physiques :		Nombre de parts correspondantes :	

Capital détenu par les personnes morales :

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU		ADRESSE			
Dénomination	SIREN	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
Suez RV Energie	622 012 748	100	20353	16	place de l'Iris	92040	PARIS LA DEFENSE CEDEX
		100	20 353				

Capital détenu par les personnes physiques :

Nom	Prénom	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
NEANT							

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	305 295						305 295
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 161						8 161
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	30 529						30 529
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	141				8		148
Résultat de l'exercice	989 570	1 596 524		-989 563	-8		1 596 524
Subventions d'investissement							0
Provisions réglementées		0	0				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 333 696	1 596 524	0	-989 563	0	0	1 940 657



VI - Notes sur le compte de résultat

1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens	953 642	1 104 308	-14%
Production vendue services	12 842 701	11 680 235	10%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	13 796 342	12 784 543	8%
Chiffres d'affaires nets-Export	0		0%
Chiffres d'affaires nets	13 796 342	12 784 543	8%

2 - Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	0
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	0

3 - Détail des charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
NEANT		
TOTAL	0	0

4 - Quote-part des opérations faites en commun

Néant

5 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Pour les sociétés dont le CA HT 2021 < 250 millions d'€, le taux d'IS est de 26,5%.

Pour les sociétés dont le CA HT 2021 > 250 millions d'€, le taux d'IS est de 27,5 %.

Une contribution sociale de 3,3% s'ajoute sur la partie de l'impôt supérieure à 763 000€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	2 209 409	26,50%	612 885
Résultat exceptionnel (y compris participation)	0	26,50%	0
Résultat comptable (avant IS)	2 209 409	26,50%	612 885

VII - Autres Informations

1 - Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'a été allouée aux organes d'administration et de direction.

2 - Ventilation de l'effectif moyen par catégorie :

Effectif	Effectif moyen salarié	
	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	NEANT	NEANT
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Autres		
TOTAL	0	0

3.1 - Tableau récapitulatif des engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
Engagement de crédit-bail	0	0	0	0
Engagements à caractère social	0	0	0	0
		0		
		0		
		0		
		0		
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
		0		
		0		
		0		
		0		
		0		
II. Total engagements reçus	0	0	0	0

3.2 - Détail des engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					0
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	0	0	0	0	0

3.3 - Détail des engagements à caractère social

Les variations des montants des engagements de la société sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	0	0
Coût des services rendus		
Intérêt sur la dette actuarielle		
Modifications de régime		
Acquis/Cession hors business combination		
Réductions		
PGA - hypothèses financières		
PGA - hypothèses démographiques		
Prestations payées		
Autres		
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	0	0

Les indemnités de fin de carrière sont allouées aux salariés en fonction de leurs salaires et de leur ancienneté conformément à la convention collective.

Les hypothèses de calcul retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

Taux d'actualisation moyen : 0,71 %

Dont inflation : 1,75 %

Mortalité : INSEE TGH-TGF 2005

En conformité avec les nouvelles dispositions de l'IFRS IC portant sur IAS19, la méthode de calcul des engagements de retraite pour la part des régimes à prestations définies a été revue sur l'exercice 2021 : l'engagement correspondant est désormais étalé sur la période de répartition des droits et non sur la durée de présence du salarié. Cette réforme induit une diminution des engagements de retraite.

OCREAL
Société par actions simplifiée au capital de 305 295 €
Siège social : Centre de Traitement de Valorisation des Déchets
Lieu-dit « Les Roussels » RN 113 - 34400 LUNEL VIEL
402 136 493 R.C.S. MONTPELLIER

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 10 JUIN 2022**

AFFECTATION DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Sur la base de ces éléments, les décisions suivantes sont adoptées :

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, constatant que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un résultat net comptable de 1 596 524,23 € décide, sur proposition des organes de gestion de la Société, d'affecter le résultat en totalité au compte « report à nouveau », le solde du « report à nouveau » passant ainsi de 148,25 € à 1 596 672,48 €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents est le suivant :

Exercice	Par action (en €)	Distribution totale (en €)
2018	-	-
2019	47,50	966 767,50
2020	48,62	989 562,86

CINQUIEME DECISION

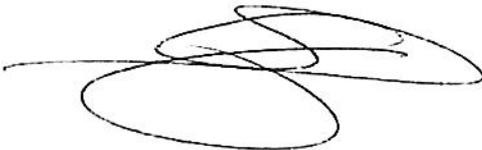
L'associée unique donne tous pouvoirs au Journal la Loi (572 098 507 RCS Paris), une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi Nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) de, au nom de la Société, déposer et signer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et partout où besoin sera, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Pouvoir est également donné de déposer et de signer tous formulaires, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Extrait certifié conforme

Le Président

Stéphane BARTHE



mazars

61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

OCREAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

OCREAL

Société par actions simplifiée
RCS Montpellier 402 136 493

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société Ocreal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ocreal relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles

prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, *le 3 juin 2022*

Julien HUVÉ

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 084	2 084	0	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	2 084	2 084	0	0
Terrains	96 323	96 323	0	
Constructions				
Installations techniques, matériel	22 666 192	22 510 709	155 483	310 966
Autres immobilisations corporelles	54 648	54 648	0	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	22 817 163	22 661 680	155 483	310 966
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	22 819 248	22 663 765	155 483	310 966
Matières premières, approvisionnements	313 571	313 571	0	335 676
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	313 571	313 571	0	335 676
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	
Clients et comptes rattachés	2 369 919		2 369 919	2 796 326
Autres créances	3 446 212		3 446 212	3 830 612
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	5 816 131	0	5 816 131	6 626 938
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités				0
TOTAL Disponibilités	0	0	0	0
Charges constatées d'avance				
Total Actif Circulant (III)	6 129 701	313 571	5 816 131	6 962 614
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	28 948 949	22 977 335	5 971 614	7 273 581

Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel Dont versé : 305 295	305 295	305 295
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 161	8 161
Ecart de réévaluation Dont écart d'équivalence		
Réserve légale	30 529	30 529
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées Dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves Dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves	30 529	30 529
Report à nouveau	148	141
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 596 524	989 570
Subventions d'investissement	0	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 940 657	1 333 696
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	219 700	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	219 700	0
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers Dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 593	15 292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 800 304	4 659 761
Dettes fiscales et sociales	992 359	1 214 982
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	49 850
TOTAL Dettes d'exploitation	3 811 256	5 939 885
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	3 811 256	5 939 885
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	5 971 614	7 273 581

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	953 642		953 642	1 104 308
Production vendue services	12 842 701		12 842 701	11 680 235
Chiffres d'affaires nets	13 796 342	0	13 796 342	12 784 543
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			431 027	
Autres produits			60	57
Total des produits d'exploitation (I)			14 227 429	12 784 600
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			411	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 612	2 838
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			453 124	133 412
Autres achats et charges externes			9 341 169	8 915 344
Impôts, taxes et versements assimilés			1 309 831	919 062
Salaires et traitements				
Charges sociales			2 475	3 206
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	155 483	628 805
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	313 571	431 027
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	219 700	
Autres charges			218 645	196 260
Total des charges d'exploitation (II)			12 018 020	11 229 952
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 209 409	1 554 647
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				11 670
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			0	11 670
RÉSULTAT FINANCIER			0	-11 670
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 209 409	1 542 977
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)			0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)			0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			612 885	553 407
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			14 227 429	12 784 600
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			12 630 905	11 795 029
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			1 596 524	989 570

ANNEXE

I - Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

II - Evénements post-clôture

En lien avec l'OPA Veolia, le 31 janvier 2022, le périmètre SUEZ RV France a été cédé à la nouvelle SA SUEZ (ex SONATE Bidco), société anonyme de droit français sis Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92400 Courbevoie immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 901 644 989.

Cette situation induit pour notre société une sortie en date du 31/01/2022 à la fois du périmètre d'intégration fiscale « Suez Groupe » et à la fois une sortie du périmètre de consolidation « Suez Groupe ».

Nous n'avons pas, à date, connaissance d'autres événements significatifs qui puissent impacter les comptes de notre société pour l'exercice clos au 31/12/2021, notamment en lien avec le conflit armé en Ukraine ou avec les sanctions internationales prises à l'encontre de la Russie.

III - Principes, règles et méthodes comptables

1 - Note préliminaire

Les comptes sont établis et présentés en euros. Les comptes ont été établis en application des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, à jour des règlements du Comité de la Réglementation Comptable intervenus depuis le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Ces comptes annuels sont élaborés et présentés dans le respect des principes comptables de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

2 - Evolutions des principes et méthodes comptables sur l'exercice

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participations et créances rattachées, ainsi que des pertes éventuelles relatives à ces éléments.

3 - Immobilisations incorporelles

Fonds de commerce

Les immobilisations incorporelles comprennent, outre la valeur du fonds commercial, des logiciels informatiques d'application et leurs modifications ultérieures, qui font l'objet d'un amortissement linéaire.

Le poste "fonds commercial " correspond aux fonds acquis ou apportés représentant l'activité des entités concernées. Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les fonds commerciaux et les droits au bail sont amortis si leur durée de vie peut être estimée. Dans le cas contraire, un test annuel de perte de valeur est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur de réalisation (actualisation du cash-flow futur). Les cash-flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions en prenant en compte une valeur terminale.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

Eléments constitutif du fond commercial

Composition	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
NEANT			
TOTAL	0	0	0

4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

5 - Immobilisations financières

Les frais d'acquisition des immobilisations financières (Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, ...) sont constatés dans le coût d'entrée de l'actif.

6 - Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencement et Aménagement	Linéaire	10 à 20 ans
Installations Techniques	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	8 ans à 20 ans
Matériel Informatique	Linéaire	3 ans

Sauf mention contraire, les dotations aux amortissements sont comptabilisées au sein des charges d'exploitation.

7 - Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciations quand leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Dans une optique de continuité de l'utilisation des immobilisations, la dépréciation est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Dans une optique de cession, la dépréciation est calculée en fonction de la valeur de cession nette des coûts de transaction.

8 - Dépréciation des terrains des Installations de stockage de déchets (ISD)

Les terrains des ISDND sont dépréciés au prorata de la consommation du vide de fouille inscrit dans les arrêtés préfectoraux.

9 - Titres de participation

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à la valeur d'utilité, appréciée notamment par rapport à la valeur intrinsèque, ou à la valeur de rendement. Dans le cas où notre société déciderait d'effectuer une cession de titres, et que la valeur comptable de ces derniers soit supérieure à la valeur de marché, une dépréciation complémentaire serait passée afin de s'aligner à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

10 - Stocks et en-cours

Ils sont comptabilisés au coût d'achat net des rabais, remises et ristournes obtenues.

L'évaluation de ce stock s'effectue selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Si la valeur actuelle des stocks est inférieure à leur coût d'entrée (vétusté, baisse des cours, etc...), alors les stocks sont évalués pour leur valeur actuelle au moyen d'une provision pour dépréciation.



11 - Créances

Les créances d'exploitation sont inscrites pour leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Les règles de dépréciation des créances clients échues s'établissent comme suit :

- créances clients échues comprises entre 6 et 9 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 40%
- créances clients échues comprises entre 9 et 12 mois d'ancienneté : dépréciation à hauteur de 60%
- créances clients échues depuis plus de 12 mois : dépréciation à hauteur de 80%.

La société applique les règles du Groupe à l'exception de cas spécifiques documentés par le management.

12 - Provisions

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement ANC n°2018-07 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture.

a) Provision pour coûts de traitement ou d'élimination des déchets

Le traitement ou l'élimination des déchets pouvant être réalisés sur l'exercice comptable suivant, la future charge qu'il représente est constatée lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires à la réception des déchets.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

b) Provision pour réaménagement et suivi long terme des installations de stockage de déchet

En application de l'avis du CNC n°2000 – 01, une provision pour remise en état et suivi long terme des installations de stockage de déchets est comptabilisée au fur et à mesure des dégradations occasionnées par l'exploitation du site conformément aux obligations légales.

Les provisions pour réaménagement concernent les coûts nécessaires à la constitution de la couverture servant à la protection contre les infiltrations d'eau et à l'intégration du site réaménagé dans l'environnement. Elles sont calculées site par site, en fonction du coût de couverture retenu, au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.

Les provisions pour suivi long terme sont constituées par les coûts de reprise de la couverture, d'entretien et de contrôle des réseaux d'eaux souterraines et superficielles, de collecte et traitement des lixiviats et du biogaz pendant 30 ans pour les sites fermés avant le 1er Juillet 2016 ou 25 ans pour les sites ouverts après le 1er Juillet 2016. Elles sont calculées site par site et sont constituées pendant la période d'exploitation du site. Elles font l'objet d'une actualisation financière correspondant à l'évaluation à la date de clôture, de la valeur actuelle des décaissements qui devront être engagés pendant la période de trente ans suivant la fermeture, conformément aux obligations mentionnées dans les arrêtés préfectoraux de fermeture des sites.

Le montant utilisé des reprises de provisions pour risques et charges s'élève à 0 k€, pour un total de 0 k€.

c) Provisions pour Gros Entretien et Renouvellement (G.E.R.)

Parmi nos obligations contractuelles, figure l'obligation de renouveler les installations afin de maintenir en état normal de fonctionnement les outils de production qui nous sont confiés par les collectivités locales dans le cadre de contrats d'exploitation ou de délégation de service public.

La base de calcul de ces provisions correspond au coût de remplacement des installations. Pour les matériels dont la date de fin de vie est antérieure à la fin de contrat, la dotation est calculée, matériel par matériel, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Les dépenses effectuées à ce titre donnent lieu à des reprises de la provision dotée à cet effet.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

d) Provisions pour litiges fiscaux

Les conséquences financières à la suite des litiges fiscaux sont comptabilisées par voie de provisions pour les montants notifiés ou acceptés ou considérés comme présentant une sortie de ressource probable pouvant être déterminée de manière fiable.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice

e) Provision pour médailles du travail

Les médailles du travail récompensent l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée ou assimilée. Conformément à l'avis du CNC n°2004-05 du 25 mars 2004, une provision relative aux gratifications versées à l'occasion de la remise des médailles du travail est enregistrée dans les comptes.

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

f) Provision pour traitement des terres polluées

Une partie croissante de l'activité de certaines entreprises du groupe consiste en la réception et la valorisation de terres polluées. Le traitement de valorisation se fait dans des bio centres (traitement physico-biologique).

Le traitement pouvant s'étaler sur plusieurs mois, la future charge qu'il représente est constatée à la réception des terres lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Une étude a déterminé un ratio standard de charges à la tonne de terres polluées à traiter qui est appliqué et repris progressivement en fonction des étapes de traitement exécutées. Si les terres polluées présentent des caractéristiques exceptionnelles, des provisions complémentaires particulières sont passées pour couvrir les charges engendrées (évacuations externes, application de TGAP, . . .).

Le montant s'élève à 0 k€ à la fin de l'exercice.

g) Provision pour démantèlement

Le coût d'une immobilisation corporelle inclut le coût de son démantèlement lorsque l'entreprise encourt de telles obligations. En conséquence, un composant, d'un montant égal au coût prévisionnel actualisé des travaux de démantèlement, est inscrit à l'actif pour chacun des sites industriels de la société et amorti sur la durée théorique d'exploitation. Dans le même temps une provision d'un même montant est créée au passif.

Compte tenu des obligations afférentes aux installations classées définies par le code de l'environnement en ses articles L511 et suivant, la société a comptabilisé des actifs de démantèlement et les provisions correspondantes pour chacun de ses sites de traitement.

Ces montants ont été estimés sur la base du retour d'expérience de démantèlement déjà réalisés et/ou de devis. Les opérations de démantèlement génèrent une augmentation de la valeur vénale du terrain dont il est tenu compte dans le calcul.

Le composant démantèlement enregistré dans le poste constructions d'un montant de 0 k€ est amorti sur la durée de vie du site, une charge de désactualisation de la provision est constatée chaque année en charge financière.

L'amortissement cumulé à la fin de l'exercice s'établit à 0 k€.

Les arrêtés préfectoraux ne précisant pas de date de fin d'exploitation, la durée de vie résiduelle des installations existantes au 1er janvier 2005 a été fixée à 20 ans, ces sites de création ancienne ont fait l'objet de nombreux travaux d'amélioration successifs et il n'est pas possible de déterminer une date effective de démarrage. S'agissant de la durée de vie des installations nouvelles, celle-ci est fixée à 30 ans pour tenir compte des spécificités de l'activité de traitement des déchets dangereux.

Ces provisions, certaines dans leur principe, mais dont la date précise de démantèlement n'est fixée ni par les autorités ni arrêtée par la société, ne sont pas déduites du résultat fiscal.

Les taux retenus pour le calcul de l'actualisation des actifs et provisions pour démantèlement sont ceux généralement appliqués au sein du groupe Suez Environnement, à savoir :

- Taux d'actualisation 5%
- Taux d'inflation 1,90%

13 - Provisions réglementées

a) Amortissements dérogatoires

La société constitue une provision au titre des amortissements dérogatoires. Cette provision représente le montant des amortissements déduits du résultat en application de la réglementation fiscale par anticipation par rapport au plan d'amortissement comptable des immobilisations.

Le montant s'élève à 0K€ à la fin de l'exercice.

14 - Charge d'impôt

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société est intégrée au sein du groupe d'intégration fiscale de Suez Groupe - SIREN : 433 466 570 Tour CB 21 - 16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense.

La création de ce groupe fiscal a donné lieu à la conclusion d'une convention d'intégration fiscale entre SUEZ et la société. Conformément au principe de neutralité, la convention d'intégration fiscale prévoit l'obligation pour SUEZ de restituer à la société les économies d'impôt résultant de l'utilisation de ces déficits dès qu'elle redevient bénéficiaire.

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice est de 0 k€.

15 - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	Montant HT
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	9 599
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	9 599

IV - Information sur la société consolidante

Au 31/12/2021, notre société est consolidée selon la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société Suez Groupe (Siren 433 466 570) dont le siège social se trouve à l'adresse suivante :

Tour CB21
16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

V - Notes sur le bilan

1 - Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	2 084		0	
	Terrains	96 323		0	
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 666 192		0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	54 648		0	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)		22 817 163	0	0	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		22 819 248	0	0	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			2 084	
	Terrains			96 323	
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			22 666 192	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			54 648	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)		0	0	22 817 163	0
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL (IV)		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	22 819 248	0

2 - Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon leurs durées réelles d'utilisation conformément à l'avis 2005-D du CNC, ces données sont les suivantes

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement								
Fonds commercial								
Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 084	0		2 084			
TOTAL I		2 084	0	0	2 084			
Terrains		96 323	0		96 323			
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Installations générales, agencements							
Installations techniques, matériels et outillages		22 355 225	155 483		22 510 709			
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 648	0		54 648			
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL II		22 506 197	155 483	0	22 661 680			
TOTAL GENERAL (I + II)		22 508 281	155 483	0	22 663 765			
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice	
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel		
Frais établissement								
Fonds commercial								
Autres immob. Incorporelles								
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0	
Terrains								
Constructions - Sur sol propre								
Constructions - Sur sol d'autrui								
Inst. gales, agenc. et am. des constructions								
Inst. techniques mat. et outillages								
Inst. gales, agenc. am. Divers								
Matériels de transport								
Mat. bureau et inform. mobilier								
Emballages récup. et divers								
TOTAL II	0	0	0	0	0	0	0	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III								
TOTAL GENERAL (I + II+III)	0	0	0	0	0	0	0	
Total général non ventilé	0	Total général non ventilé		0	Total général non ventilé		0	
Cadre C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

3 - Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		219 700		219 700
TOTAL (II)	0	219 700	0	219 700
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	431 019	313 571	431 019	313 571
Provisions sur comptes clients	8	0	8	
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	431 027	313 571	431 027	313 571
TOTAL GENERAL (I + II + III)	431 027	533 271	431 027	533 271
Dont dotations et reprises d'exploitation		533 271	431 027	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

4 - Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immos financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			0	0	0
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances		2 369 919	2 087 787	282 132	
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0		
	Taxe sur la valeur ajoutée	655 596	655 596		
	Autres impôts	71 442	71 442		
	Etat - divers	0	0		
Groupes et associés		2 669 257	2 669 257		
Débiteurs divers		49 917	49 917		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			5 816 131	5 533 999	282 132
Charges constatées d'avance					
TOTAL DES CREANCES			5 816 131	5 533 999	282 132
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 800 304	2 777 669	22 636	
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	612 885	612 885		
	Taxe sur la valeur ajoutée	264 880	264 880		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	114 594	114 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		0	0		
Autres dettes		0	0		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES			3 792 664	3 770 028	22 636
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

7 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
NEANT	
TOTAL	0

8 - Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
NEANT	
TOTAL	0

9 - Composition du capital social

Nombre d'associés personnes morales :	1	Nombre de parts correspondantes :	20 353
Nombre d'associés personnes physiques :		Nombre de parts correspondantes :	

Capital détenu par les personnes morales :

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU		ADRESSE			
Dénomination	SIREN	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
Suez RV Energie	622 012 748	100	20353	16	place de l'Iris	92040	PARIS LA DEFENSE CEDEX
		100	20 353				

Capital détenu par les personnes physiques :

Nom	Prénom	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	CP	Commune
NEANT							

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	305 295						305 295
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 161						8 161
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	30 529						30 529
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	141				8		148
Résultat de l'exercice	989 570	1 596 524		-989 563	-8		1 596 524
Subventions d'investissement							0
Provisions réglementées		0	0				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 333 696	1 596 524	0	-989 563	0	0	1 940 657



VI - Notes sur le compte de résultat

1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens	953 642	1 104 308	-14%
Production vendue services	12 842 701	11 680 235	10%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	13 796 342	12 784 543	8%
Chiffres d'affaires nets-Export	0		0%
Chiffres d'affaires nets	13 796 342	12 784 543	8%

2 - Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	0
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	0

3 - Détail des charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
NEANT		
TOTAL	0	0

4 - Quote-part des opérations faites en commun

Néant

5 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Pour les sociétés dont le CA HT 2021 < 250 millions d'€, le taux d'IS est de 26,5%.

Pour les sociétés dont le CA HT 2021 > 250 millions d'€, le taux d'IS est de 27,5 %.

Une contribution sociale de 3,3% s'ajoute sur la partie de l'impôt supérieure à 763 000€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	2 209 409	26,50%	612 885
Résultat exceptionnel (y compris participation)	0	26,50%	0
Résultat comptable (avant IS)	2 209 409	26,50%	612 885

VII - Autres Informations

1 - Rémunération des organes d'administration et de direction

Aucune rémunération n'a été allouée aux organes d'administration et de direction.

2 - Ventilation de l'effectif moyen par catégorie :

Effectif	Effectif moyen salarié	
	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	NEANT	NEANT
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Autres		
TOTAL	0	0

3.1 - Tableau récapitulatif des engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
Engagement de crédit-bail	0	0	0	0
Engagements à caractère social	0	0	0	0
		0		
		0		
		0		
		0		
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
		0		
		0		
		0		
		0		
		0		
II. Total engagements reçus	0	0	0	0

3.2 - Détail des engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					0
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	0	0	0	0	0

3.3 - Détail des engagements à caractère social

Les variations des montants des engagements de la société sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	0	0
Coût des services rendus		
Intérêt sur la dette actuarielle		
Modifications de régime		
Acquis/Cession hors business combination		
Réductions		
PGA - hypothèses financières		
PGA - hypothèses démographiques		
Prestations payées		
Autres		
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	0	0

Les indemnités de fin de carrière sont allouées aux salariés en fonction de leurs salaires et de leur ancienneté conformément à la convention collective.

Les hypothèses de calcul retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

Taux d'actualisation moyen : 0,71 %

Dont inflation : 1,75 %

Mortalité : INSEE TGH-TGF 2005

En conformité avec les nouvelles dispositions de l'IFRS IC portant sur IAS19, la méthode de calcul des engagements de retraite pour la part des régimes à prestations définies a été revue sur l'exercice 2021 : l'engagement correspondant est désormais étalé sur la période de répartition des droits et non sur la durée de présence du salarié. Cette réforme induit une diminution des engagements de retraite.